



LA LETTRE DU DDEN

www.dden-fed.org

AVRIL 2018
Numéro 149

Manifestation des Écoles Fleuries (Extraits)

La manifestation des Écoles Fleuries est une idée mise en œuvre par des DDEN pour des élèves des écoles du Loiret, en 1967, il y a tout juste 51 ans, à l'occasion d'une manifestation de prestige les « Floralies Internationales d'Orléans »....

Devenu national en 1974, ce concours décidé par la Fédération nationale lors du Congrès fédéral des DDEN à Orléans en 1973 en présence de notre Vice-présidente Mme Madeleine Zay (épouse de Jean Zay). Quelques années plus tard, il fut conduit l'OCCE....

Vous êtes là toutes et tous, jeunes jardiniers avec vos accompagnateurs pour présenter votre projet. Vous allez peut-être retrouver dans ce court poème, signé par **Isalou**, les étapes de votre travail

Le jardinier

Il choisit terreau et semences

Il pense déjà "parfums, nuances"

Son alliée, c'est la patience

Et pour cela, il attend

Quelques jours ou quelques semaines

Avant qu'elles éclatent les graines

Il ne ménage pas sa peine

Et toujours, il attend

Enfin, ce sont les pleines brassées

Qui s'offrent au soleil, à l'ondée

Son talent vert est révélé

Son jardin le surprend

Les feuilles jaunissent, rougeoient, puis chutent

Contre la nature, peu de lutte

...

La vie reprendra au printemps

Il le sait ... il attend

Avec le cycle des saisons, la vie reprend au printemps, aujourd'hui même, le jardinier le sait ... il attend.... Il attend patiemment. Il apprend par le jardinage à connaître la nature.

Une réelle leçon de vie, de patience face au processus de la nature que ce jardinier apprend à respecter et à aimer.

Merci infiniment à vous tous d'avoir la même patience que ce jardinier pour respecter la nature et ainsi de participer à former votre conscience et organiser votre vie de futur citoyenne et citoyen.

Eddy Khaldi



Sommaire

- + Manifestation des écoles fleuries à Paris
- + Pour une école rurale de qualité
- + Interview d'Eddy KHALDI dans le Progrès de Lyon : « La Laïcité à l'école publique, c'est la liberté de conscience. »
- + Education musicale : Festival Ecole en chœur
- + ATSEM, agents de maîtrise, animateurs : décret publié au JO du 3 mars 2018
- + Comment les pays de l'OCDE favorisent la résilience des élèves issus de l'immigration (Rapport).
- + Assises de l'Ecole maternelle : 26 mars 2018

FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE

124, Rue La Fayette 75010 PARIS

Tél : 01 47 70 09 59

Courriel : federation@dden-fed.org

Site internet : www.dden-fed.org

Facebook : <https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/>

POUR UNE ECOLE RURALE DE QUALITE

Alors que des diverses unions départementales remonte une insatisfaction concernant la répartition des postes d'enseignants pénalisant les zones rurales avec la fermeture de nombreuses classes pour permettre les dédoublements de CP et CE1 en REP et REP+, l'Éducation nationale dit s'engager dans une politique en faveur des écoles rurales et prévoit des dispositifs spécifiques tenant compte des disparités géographiques et sociales, mis en œuvre pour assurer la continuité du service public et l'égal accès à une École de qualité sur tout le territoire. Pour la rentrée 2018, elle affiche 2 priorités : soutenir les territoires défavorisés des villes de toute taille et les territoires ruraux. Quelques chiffres :

32 657 élèves en moins en primaire, 3881 postes supplémentaires, taux d'encadrement en hausse partout. 20% des écoles à une ou deux classes pour 5% des élèves et 25% des écoles à 8 classes et plus pour 50% des élèves. La moyenne des élèves par classe en France est de 23.

En soutien à l'école rurale sont signées des conventions ruralité, 40 à la rentrée 2017 et 66 à l'horizon 2018 2019 (chaque convention départementale donne droit à 5 postes supplémentaires). Elles sont la traduction du travail de collaboration de l'Éducation nationale avec l'ensemble des acteurs locaux pour soutenir l'école rurale et de montagne. Les conventions ruralité permettent l'organisation scolaire dans le premier degré, de maintenir et d'améliorer une offre éducative de qualité. Elles s'appuient sur : la constitution de pôles scolaires ; la mise en réseau des écoles ; le renforcement des liaisons écoles-collèges ; la diminution du nombre d'écoles à classe unique ; les innovations pédagogiques ; l'adaptation des services de transport scolaire ; le recours aux ressources numériques.

Pour l'Éducation nationale, 3 objectifs doivent être visés : développer des internats en milieu rural avec une ouverture à la culture, au sport et à la nature, réfléchir au bâti scolaire en intégrant école et collège dans un même ensemble immobilier, créer une nouvelle dynamique avec des classes CM2-6^{ème} expérimentales accueillant des collégiens extérieurs au secteur

Départements français couverts par une convention ruralité en 2017



Il appartient maintenant aux Unions de suivre les dispositifs mis en place et d'évaluer leur réussite. Pour en savoir plus :

<http://www.education.gouv.fr/cid115905/l-education-nationale-engagee-en-faveur-d-une-ecole-rurale-de-qualite.html>



AGP du CAPE

Olivier Noblecourt délégué ministériel devra veiller à la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, axée notamment sur les enfants et les jeunes, lancée par Emmanuel Macron le 17 octobre. Il « sera chargé dans un premier temps de conduire cette concertation avec l'ensemble des acteurs concernés au plan national et local », précise un communiqué du ministère des Solidarités et de la Santé. « A partir du premier trimestre 2018, il veillera à la mise en œuvre des mesures qui découleront de la stratégie, en lien avec l'ensemble des ministères et des acteurs ».

En savoir plus sur

https://www.lesechos.fr/15/11/2017/lesechos.fr/030879363807_lutte-contre-la-pauvrete---olivier-noblecourt-nomme-delegue-interministeriel.htm#vp8eAEZ5fqriGXx4.99

Interview d'Eddy KHALDI dans la Progrès de Lyon

« La Laïcité à l'école publique, c'est la Liberté de conscience. »

Le 60^{ème} congrès des DDEN du Rhône s'est déroulé ce 17 mars à Villefranche-sur-Saône. Rencontre avec Eddy Khaldi président de la fédération nationale des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale.

Qui sont ces délégués ?

« Des bénévoles nommés par l'inspecteur de l'académie au service des écoles publiques. Ce sont généralement d'anciens parents d'élèves affiliés à des fédérations, des enseignants à la retraite, des associatifs. On compte 15 000 DDEN en France dont 550 dans le département du Rhône. »

Le thème de votre congrès porte sur « la nécessité de la laïcité en éducation ». Pourquoi ce thème ?

« La laïcité est le caractère fondateur de l'école de la République. Elle permet à chaque élève de devenir un citoyen libre et autonome, pour construire sa liberté de conscience. Le mot laïcité a été inventé par les lois des bâtisseurs de l'école publique entre 1881 et 1886. »

C'est donc un concept ancien. Pourquoi en parler aujourd'hui ?

« Le principe de laïcité est l'objet d'interprétations diverses, voir contradictoires. Ainsi, elle est parfois détournée à des fins discriminatoires pour exclure une partie de la population. Ceux qui sont contre les menus de substitution à la viande de porc, excluent, de fait, une partie des élèves de la restauration scolaire. »

Des menus de substitution, c'est bien consentir à une pression religieuse, non ?

« La restauration scolaire, service facultatif, doit permettre de satisfaire les apports nutritionnels nécessaires à la croissance de l'ensemble des élèves sans être soumis aux diktats des religions : il n'est donc pas question, par exemple, de servir des mets halal ou casher.

Ni que la République impose le poisson le vendredi, ce qui n'est plus le cas depuis les années soixante-dix. »

Des enfants font-ils le ramadan à l'école ?

« Il semblerait, aujourd'hui, que cette pratique émerge, y compris dans le primaire, dans quelques écoles. Cela pose, au-delà de la question de la laïcité, un problème évident de santé, difficilement compatible avec de bonnes conditions d'apprentissage. »

Où en est la règle sur les accompagnants des sorties scolaires ?

« La circulaire, dite Chatel, de 2012, impose comme principe général, que l'accompagnant ne doit pas porter de signes ostentatoires, ni tenir des propos prosélytes. L'ex-ministre de l'Éducation nationale Najat Vallaud-Belkacem, considérait que cette interdiction devait être renvoyée à une appréciation locale du chef d'établissement. La nécessaire neutralité des accompagnants doit préserver la liberté de conscience de tous les enfants accompagnés. C'est là une des finalités de la laïcité. »

Propos recueillis par Sophie Majou.

Voici un lien avec le site de l'Autonome de Solidarité qui a elle aussi réalisé une interview du président de la Fédération des DDEN :

<https://www.autonome-solidarite.fr/articles/entretien-president-federation-dden/>



Les assises de l'école maternelle ont lieu les 27 et 28 mars 2018.

Les membres du CAPE ont été reçus au ministère de l'Éducation nationale le 23 mars. La conseillère du Cabinet leur a indiqué les enjeux de ces assises et précisé les 3 ou 4 pistes qui devraient émerger. Elle a précisé également qu'ils ont consulté les syndicats, les associations d'élus.

Les enjeux : musique, sommeil, santé, langage, affectif, la formation (des ATSEM, des enseignants avec un parcours spécifique maternelle en formation initiale, des intervenants petite enfance. Elle a indiqué également leur souhait de promouvoir des formations « conjointes », que nous nommerions avec les « pluri-acteurs ». Elle a aussi émis l'idée d'une réflexion sur les 2 ans, évoqué la question de la qualité éducative, dit leur préoccupation sur les QPV et le milieu rural.

Les pistes attendues à l'issue des assises : l'éducation artistique et culturelle, l'affectif, la formation. À la suite des assises, le ministère évoque 2 mois de concertation avant des annonces courant juin.

Projet éducatif territorial

L'enjeu du projet éducatif territorial comme élément fédérateur d'une politique locale concertée en matière d'éducation semble partagé. La conseillère confirme que c'est une dynamique que le ministre souhaite garder. Les demandes du CAPE pour le PEDT :

+une dynamique à conserver, à amplifier,

+un signe (une circulaire par exemple) du Ministre à ce sujet pourrait être de nature à conforter cette dynamique et à l'articuler à d'autres dispositifs émergents de type « plan mercredi ».

Éducation musicale : Festival École en chœur

Le "Festival École en chœur" met à l'honneur les chorales scolaires pour favoriser et développer le rayonnement de l'éducation musicale et du chant choral au sein de l'institution scolaire. Toutes les écoles primaires, tous les collèges et tous les lycées, publics et privés sous contrat, de France métropolitaine et d'outre-mer sont invités à participer à cette initiative qui valorise des projets menés par des jeunes avec leurs enseignants. Les chorales scolaires choisissent librement leur programme musical parmi le répertoire français ou étranger, ancien ou contemporain.

Le "Festival École en chœur" est organisé par le ministère de l'Éducation nationale. Il s'inscrit dans le cadre du "plan chorale" et indique la volonté de développer le chant pour les élèves.

Décliné sur l'ensemble du territoire, ce festival valorise les projets chorals réalisés par et avec les professeurs dans les écoles, les collèges et les lycées publics et privés, et encourage la création de chorales scolaires.

D'avril à juin 2018, le festival conjugue des temps forts musicaux organisés localement à un niveau dépassant celui de l'école ou de l'établissement scolaire : commune, département ou région et la valorisation des vidéos des concerts des élèves sur un espace numérique en ligne

Pour en savoir plus

<http://www.education.gouv.fr/cid98059/education-musicale-participez-au-festival-ecole-en-choeur.html>



"La liberté de conscience est fondée sur l'autonomie de jugement grâce à l'école de la République, la seule école vraiment libre, car elle s'ouvre gratuitement à tous les enfants du peuple, et n'a d'autre souci que de libérer les consciences humaines grâce à une culture universelle."
Henri Pena-Ruiz – septembre 2003

Le président de la République Emmanuel Macron a ouvert les Assises de la maternelle le 27 mars 2018. Il a annoncé que pour la rentrée 2019, il rendrait "l'instruction obligatoire à partir de 3 ans". De plus il a proposé la mise en place de dédoublement d'effectifs pour "créer une véritable école du langage et de l'épanouissement personnel"

ATSEM, agents de maîtrise, animateurs : le décret publié au JO du 3 mars

Le décret modifiant le statut des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles a été publié au JO du 3 mars. **Il prévoit que les ATSEM peuvent être chargés de l'animation dans le temps périscolaire.**

Extraits du texte : Les ATSEM "sont chargés de **l'assistance au personnel enseignant** pour l'accueil et l'hygiène des enfants des classes maternelles ou enfantines ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants", qu'ils "appartiennent à la communauté éducative" et "peuvent participer à la mise en œuvre des activités pédagogiques prévues par les enseignants et sous la responsabilité de ces derniers. Ils peuvent également assister les enseignants dans les classes ou établissements accueillant des enfants à besoins éducatifs particuliers." "En outre, ils peuvent être chargés de la surveillance des enfants des classes maternelles ou enfantines dans les lieux de restauration scolaire et de l'animation dans le temps périscolaire ou lors des accueils de loisirs en dehors du domicile parental de ces enfants."

Il modifie le décret de 88 relatif aux agents de maîtrise territoriaux. Ceux qui sont "titulaires du CAP petite enfance ou du CAP accompagnant éducatif petite enfance ou ceux qui justifient de trois années de services accomplis dans le cadre d'emplois des ATSEM peuvent être chargés de la coordination de fonctionnaires appartenant à ce cadre d'emplois ou à celui des adjoints techniques territoriaux. Ils participent, le cas échéant, à la mise en œuvre des missions de ces agents".

Il modifie l'article 6 (1°) du décret de 88 relatif à l'inscription sur liste d'aptitude pour le recrutement d'agents de maîtrise en l'élargissant aux ATSEM. Il ajoute aux spécialités du concours interne la spécialité : "hygiène et accueil des enfants des écoles maternelles ou des classes enfantines".

Il modifie le décret de 2011 relatif aux animateurs territoriaux et à leur recrutement. Il ne modifie pas le concours externe, mais précise qu'un "concours interne spécial" est ouvert aux ATSEM "justifiant d'au moins quatre ans de services effectifs".

Décret n° 2018-152 du 1er mars 2018 : NOR: INTB1731389D ELI:

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2018/3/1/INTB1731389D/jo/texte>

UN TEXTE POUR REFLECHIR : Accueil de la petite enfance et école maternelle, à quand l'intégration ? (France stratégie note d'analyse)

Après avoir étudié les divers systèmes mis en place dans différents pays, les auteurs, Daniel Agacinski et Catherine Collombetil pensent qu'il faut adopter un regard global sur cette période de la vie des enfants, donc questionner notre modèle français, marqué par la césure à 3 ans. Si l'école maternelle française a longtemps fait figure de "pionnière dans l'accueil universel des enfants", et qu'elle a servi "de modèle à l'étranger", ce n'est plus le cas, et les auteurs pointent plusieurs problèmes, de moyens, de pédagogie et de structure : une dépense par élève relativement faible ; des effectifs par classe au-dessus de la moyenne OCDE ; un nombre d'ATSEM loin de satisfaire le besoin d'un par classe ; une focalisation sur la préparation aux apprentissages formels de l'école élémentaire ; une formation insuffisante des enseignants à la spécificité des classes maternelles et des ATSEM qui n'ont que le

niveau CAP, alors que d'autres pays exigent un diplôme de niveau [bac], avec trois ou quatre années de formation. Les auteurs préconisent **la création de structures communes accueillant l'ensemble des enfants de 1 à 5 ans**. En effet, il y a une forte différence entre les modes d'accueil des enfants de moins de 3 ans, qu'ils soient à l'école gratuite ou en structures d'accueil payantes dépendant des revenus parentaux et entraînant de fortes inégalités d'accès. Un système intégré permettrait selon les auteurs un droit d'accès sans condition et renforcerait la dimension éducative des accueils collectifs ou individuels.

La note "Un nouvel âge pour l'école maternelle ?" est téléchargeable.

<http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-na66-maternelles-15mars2018.pdf>

d'y accéder » et ils mettent en œuvre des actions spécifiques favorisant l'intégration de ces élèves.

Le rapport souligne l'effet négatif de la sélection précoce sur les enfants issus de l'immigration et n'est pas favorable au redoublement. Il note que "la France a réduit ses taux de redoublement de 11.1 points de pourcentage entre 2003 et 2012 et ne fait redoubler les élèves que dans des cas exceptionnels".

"Les compétences en langue sont non seulement importantes pour la réussite scolaire, mais elles sont aussi essentielles si les élèves issus de l'immigration veulent développer un sentiment d'appartenance". Il faut aider les élèves à maîtriser la langue du pays où ils résident.

Le rapport insiste sur l'importance du climat scolaire, sur les effets bénéfiques des pratiques visant à encourager la participation des enfants issus de l'immigration à des activités sportives ou périscolaires et sur la nécessaire implication des parents. Le rapport précise qu'il faut former un corps enseignant qui tienne compte de la diversité, avec une éducation interculturelle. La pratique du "mentorat", les mentors pouvant être des enseignants, d'autres membres de la communauté éducative ou des pairs, peut aussi faciliter l'intégration des élèves.

En conclusion, pour l'OCDE, "*la diversité croissante qui découle des migrations internationales est un atout majeur pour les systèmes éducatifs, car elle oblige les enseignants à repenser leurs approches pédagogiques et leurs méthodes d'enseignement pour répondre aux besoins de classes plurielles. Les enseignants seront ainsi mieux armés pour accompagner chaque élève individuellement, qu'il soit issu ou non de l'immigration*"

OCDE (2018), La résilience des élèves issus de l'immigration : Les facteurs qui déterminent le bien-être, Editions OCDE, Paris.

Comment les pays de l'OCDE favorisent la résilience des élèves issus de l'immigration (Rapport).

Pour la première fois, l'OCDE publie un rapport sur "La résilience des élèves issus de l'immigration : les facteurs qui déterminent le bien-être". A partir des données PISA 2015 et de l'Enquête sociale européenne (ESE), ce rapport examine cette résilience notamment sur les plans scolaire, social et émotionnel, au moment où ces enfants entrent dans le système éducatif. Il recense les risques qui nuisent à leur bonne intégration et les actions qui leur permettent une motivation pour s'épanouir, réussir à l'école et s'intégrer socialement.

L'OCDE a choisi une liste d'exemples dans différents pays parce qu'ils sont "représentatifs d'un large éventail de démarches qui ont été adoptées pour s'atteler au problème".

En ce qui concerne le bien-être général de ces élèves, le rapport insiste sur la nécessité "*d'un effort coordonné de la part des systèmes éducatifs et des systèmes de santé et de protection sociale*" qui entre autres ont permis de rapprocher les parents de l'école et de développer un sentiment accru d'appartenance chez les élèves.

L'accès à un enseignement préélémentaire de qualité est un facteur d'intégration. Bon point pour la France où chaque enfant vivant dans le pays a le droit d'être scolarisé dans une école publique, y compris l'école maternelle. Plusieurs pays de l'OCDE « *considèrent l'enseignement obligatoire comme un droit légal et permet tent donc également aux immigrés, aux réfugiés voire aux sans-papiers*

Assises de l'école maternelle Jean-Michel Blanquer – 26 mars 2018

Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, et Boris Cyrulnik, neuro-psychiatre, participeront aux Assises de l'école maternelle qui se dérouleront au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) les mardi 27 et mercredi 28 mars en présence d'Emmanuel Macron, président de la République, qui ouvrira l'événement.

L'objectif fixé par le président de la République, de s'attaquer à la difficulté scolaire à la racine, passe par une ambition renforcée pour l'école maternelle

Les Assises de l'école maternelle mettront en avant des techniques pédagogiques et éducatives qui ont fait leur preuve, inspirées par la recherche et fondées sur les meilleures pratiques, y compris au niveau international. Elles permettront, à partir des études et des analyses des différents intervenants, ainsi que des échanges et débats avec les participants, d'éclairer les mesures à prendre pour l'évolution de l'école maternelle.

À travers des conférences et des témoignages de bonnes pratiques, ces deux journées de travail favoriseront le partage de connaissances et d'expériences autour d'un objectif : mettre en évidence comment la "dimension affective" et la dimension "préparation aux apprentissages fondamentaux" se renforcent au sein de l'école maternelle.

Ces Assises sont le point de départ pour penser l'école maternelle de demain en précisant les orientations et les perspectives d'évolution qui seront envisagées.

NOS RENDEZ-VOUS

4 avril :

ESPER AG et conférence Eddy Khaldi

LA JPA Réunion d'information et d'échange Marie Jo Aymard

5 avril : Rencontre avec OCCE Eddy Khaldi

Débat des adolescents à l'assemblée nationale
Edith Semerdjian

6 avril : AG Cofrade Edith Semerdjian

7 avril : AG de l'union DDEN 44 Loire Atlantique Basse Goulaine
Eddy Khaldi

AG de l'union DDEN 01 Ain St-André de Bagé
Jean-Paul Mathieu

14 avril : AG de l'Union DDEN 74

Jean-Paul Mathieu Eddy Khaldi

15 avril : AG union du Nord 59 Douai Nord Eddy Khaldi

16 Avril : Réunion des Vérificateurs aux comptes

Bureau fédéral Fédération des DDEN

17 avril :

Conseil fédéral IGESA Diderot Le Kremlin-Bicêtre

26 avril : AG Union DDEN 58 Nièvre La Machine Eddy Khaldi

28 avril : Réunion DDEN Toulouse
Eddy Khaldi Dominique Roblot Robert Piquet

28 avril : Réunion DDEN Toulouse

Directeur de la publication :

Eddy KHALDI

Rédactrice en chef :

Martine DELDEM

Mise en page rédactionnelle :

Bernard RACANIERE

Rédacteurs :

Marie Jo AYMARD Martine DELDEM

Dominique ROBLOT Eddy KHALDI

Edith SEMERDJIAN